

Conseils Municipaux du 5 Juin 2026

Conseil Municipal séance de 14h:

Ce même jour à 14h, le Conseil Municipal s'est réuni afin de désigner les délégués aux éléctions sénatoriales.
Etaient présents : Madame le Maire,Monsieur Pierre Ollier, MadameCaroline Rollet, Monsieur Frédéric Rouaud ainsi que Madame Rivière Marion secrétaire de séance.
Le résultat des éléctions désigne Madame le Maire comme déléguée titulaire, Monsieur Frédéric Rouaud ainsi que Madame Rollet Caroline en tant que délégués suppléants.

Conseil Municipal séance de18h40 :

Présents :

Madame le Maire : Madame Alexandrine Estève

Les Adjoints de la Commune : Monsieur Frédéric Rouaud, Madame Caroline Rollet

Les Conseillers élus : Madame Florence Donnadieu-Martin, Monsieur Pierre Ollier, Monsieur Benoît Bertrand, Madame Marion Rivière secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

-Validation du compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2026
-Choix d'un référent du CPIE des Causses Méridionaux
-Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
-Demande de transfert de compétence à Hérault Energie
- Panneaux de sécurité au Castellas
- Achat d'un portillon sur le chemin communal entre la Dalle et la ferme de Mérifons
- Aménagement des abords de la chapelle
- Electrification de la Chapelle
- Assurance pour la secrétaire de Mairie
- Achat de la parcelle de terrain C 135 par la Mairie
-Questions diverses

Madame le Maire adresse en premier lieu ses plus chaleureux remerciements à toutes les personnes qui participent à la vie du village.

- **Validation du compte rendu du conseil municipal :**

Le conseil municipal valide le compte rendu du conseil ayant eu lieu le 16 avril 2026.

- **Choix d'un référent du CPIE des Causses Méridionaux-ACMLV-CPIE :**

Le conseil municipal désigne Madame Alexandrine Estève référente . Il s'agit d'un organisme qui peut être sollicité pour une aide concernant certains dossiers. Cet organisme se consulte à titre gracieux.

- **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID):**

Les titulaires désignés sont Madame le Maire, ses Conseillers, ainsi que Madame Sophie Costeau.
Les suppléants sont les personnes déjà présentes précédemment à savoir : Monsieur Exposito jean-Luc, Madame Viala Michèle, Madame Nouguier Suzanne, Monsieur Lignon Bruno, Monsieur Farcé Jean, ainsi que Monsieur David Mestre.

- **Demande de transfert de compétence Hérault Energie :**

Le transfert de compétences à Hérault Energie, notre syndicat d'électrification pour l'éclairage public, est accordé par le conseil municipal à l'unanimité.

- **Panneaux de sécurité au Castellas :**

Les panneaux installés au Castellas informant les randonneurs des différents dangers sont hors d'usage. Le Conseil vote leur remplacement ainsi que le texte à y inscrire. Les panneaux porteront un QR code qui renverra les randonneurs vers le site de la mairie.
Pour l'achat de 2 panneaux, ainsi que la pose, la somme de 290 € Hors Taxe est demandée par l'entreprise Flash Enseigne.

- **Achat d'un portillon sur le chemin communal entre la Dalle et la ferme de Mérifons.**

Le portillon précédent ayant été dérobé, il sera remplacé à la charge de la mairie, afin d'éviter aux animaux de la ferme de s'échapper. Les gonds seront soudés par les soins de Monsieur Luc Martin pour éviter cette déconvenue.

- **Aménagement des abords de la chapelle et création d'un columbarium :**

Le conseil municipal approuve le choix des entreprise Artibatan et l'Atelier Symbiose suite au marché public lancé par notre architecte.
Le montant total des travaux des abords s'élève à 41 818,38 € HT.

Détail ci-dessous :

Entreprise	Tâches	Coût HT
Artibatan	Terrassement, murs en pierres sèches, remblai et revêtement de sol en pavage ou calade	34703.38 €
Atelier Symbiose	10 niches funéraires en acier Corten	7115,00 €

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour solliciter les financements auprès de l'Etat, la Région et le Département afin de permettre d'engager les travaux . Il est convenu que ceux-ci ne seront engagés que si les montants des subventions sont suffisants.

- **Electrification de la Chapelle :**

Le conseil Municipal approuve le principe d'alimentation en électricité de la Chapelle. Hérault Energie sera contacté pour choisir la solution respectant au mieux l'équilibre coût/respect de l'environnement.

- **Assurance pour la secrétaire de Mairie :**

Le conseil municipal approuve l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires retenu par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34) pour la période du 1-1-26 au 31-12-29. La cotisation est de 20 €/an.

- **Achat de la parcelle de terrain C 135 par la Mairie :**

Du vivant de Monsieur Ricupéro ,il avait été convenu entre ce dernier et notre ancien Maire Monsieur Daniel Viala, un échange de service contre une parcelle de terre. Monsieur Ricupéro étant décédé, sa femme souhaite honorer la mémoire de son défunt mari.
La mairie se porte acquéreur pour 1 € symbolique de la parcelle de terrain faisant entre 45 et 50m². Ce terrain se trouve dans le prolongement du préau qui couvre le bassin et le puits. Il permettrait à postériori de faire une extension pour disposer d'un abri destiné au stockage de matériel ou du camion, ainsi qu'un espace couvert pour des réunions, repas ...ou de mise à disposition de la population.
La mairie prend à sa charge le coût du géomètre et du notaire pour une somme totale d'environ 1500 €.

- **Questions diverses :**

Madame Florence Donadieu-Martin a participé activement à l'organisation de la fête et a notamment contacté les fournisseurs :l'apéritif (pizzas) et le dessert (tartes aux fruits) aura un coût pour la mairie d'environ 300 €. L'animation sera assurée par Monsieur Patrick Sauze pour un coût de 250 €. Il reste à prévoir l'achat des matières premières pour la paella ainsi que les boissons. Madame le Maire offre à ses frais la prestation du traiteur.

Eau d'irrigation concernant la Hameau de la Lieude :
Monsieur Pierre Ollier s'occupe de l'arrosage des espaces verts communaux sur le hameau de la Lieude. Pour cela il utilise son propre compteur d'eau.
Après vote du conseil municipal, la mairie ne lui facture pas cette consommation.Par contre, s'il veut garder le compteur à son nom, il continuera de payer l'abonnement.

La régulation administrative du nombre de sangliers sur la commune est toujours en cours. Notre Louvetier Monsieur David Mestre traite le sujet avec sérieux et compétence.

L'inauguration de la salle Bernard Halleux à la Lieude aura lieu le 4 juillet 2026 en présence de Madme la Sous-Préfète, du M.A.S des Terres Rouges et de Monsieur Loic Ducarme, responsable du Géoparc.

Fin de la séance à 19h25